



La lettre du CNOCP

Conseil de normalisation des comptes publics

ZOOM

Le CNOCP publie son rapport d'activité pour 2014

Le Conseil de normalisation des comptes publics a connu en 2014, comme les années précédentes, une activité soutenue qui lui a permis de faire des avancées majeures.



C'est ainsi que les réflexions débutées en 2013 sur le cadre conceptuel des comptes publics ont abouti et permis de lancer en décembre 2014 une consultation publique nationale. Le cadre conceptuel des comptes publics concerne l'ensemble des administrations publiques pour lesquelles le Conseil est compétent. Il présente les concepts sous-jacents aux normes comptables des administrations publiques qui s'inscrivent en cohérence avec l'environnement juridique français, la Constitution posant elle-même une exigence de qualité des comptes des administrations publiques. Par ailleurs, les travaux relatifs au futur Recueil de normes comptables pour les établissements publics se sont poursuivis ; sept projets de normes ont été examinés par le Conseil, portant ainsi à dix-neuf le nombre de projets de normes rendus publics depuis le commencement de ces travaux en 2013.

commencement de ces travaux en 2013.

Enfin, un avis du Conseil propose une évolution notable des dispositions relatives aux immobilisations corporelles de l'État qui privilégient désormais la méthode d'évaluation au coût amorti à la date de clôture, en cohérence avec la façon dont l'État gère son patrimoine sur le long terme.

Au plan international, le Conseil a participé activement aux discussions qui ont lieu en diverses enceintes sur la normalisation comptable du secteur public. La question des principes de gouvernance des normalisateurs comptables pour le secteur public a été au cœur des débats en 2014 avec la consultation organisée par la Commission européenne sur les principes de gouvernance d'un futur normalisateur comptable européen pour le secteur public et celle lancée par les organisations internationales (FMI, Banque Mondiale, OCDE) sur la gouvernance de l'IPSAS Board.

Dans la perspective des discussions avec la Commission européenne, le Conseil a rendu

publique début 2014 une évaluation des normes comptables de l'IPSAS Board. L'analyse de ce référentiel comptable conforte la position du Conseil selon laquelle il ne peut constituer à lui seul la base de départ pour élaborer des normes comptables européennes pour le secteur public.

Dans ce contexte, l'activité du Conseil en 2015 s'annonce tout aussi dense.

Au plan domestique, le Conseil rendra un avis définitif sur le cadre conceptuel des comptes publics en France, à l'issue de la consultation nationale qui se clôt le 30 avril 2015. Ce document constituera un cadre de référence fondamental et structurant pour les réflexions à mener par le Conseil.

Le futur Recueil de normes comptables pour les établissements publics, constitué d'une vingtaine de normes comptables, sera publié sous la forme d'un avis du Conseil. Ce Recueil jouera certainement un rôle de « catalyseur » dans la démarche de simplification et d'harmonisation des référentiels comptables du secteur public.

Concernant les collectivités territoriales, le Conseil poursuivra ses réflexions sur les spécificités du secteur local et le sujet délicat de l'articulation entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Les débats, riches et constructifs, permettront de dégager des premières orientations permettant de faire évoluer le cadre comptable.

Enfin, au plan international, le Conseil continuera à collaborer activement aux travaux engagés par la Commission européenne sur la création d'un futur normalisateur comptable européen et sur les principes comptables du secteur public, en liaison avec les autorités françaises. Il répondra également comme toujours aux consultations de l'IPSAS Board.

En savoir plus



[Rapport d'activité 2014 du Conseil de normalisation des comptes publics \[PDF\]](#)

FMI

Fonds monétaire international

IPSAS Board

International Public Sector Accounting Standards Board ou Conseil des normes comptables internationales du secteur public

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

ABONNEMENT - MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT - ARCHIVES - RSS - DESABONNEMENT

La lettre du CNOCP est éditée par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Directeur de la publication : Michel Prada / Rédactrice en chef : Marie-Pierre Calmel / Rédaction : Caroline Baller / Fabienne Colignon / Isabelle Collignon-Joffre / Sophie Peron / Selma Naciri / Conception : [Aphania](#) pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright Conseil de normalisation des comptes publics. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au CNOCP – 5 place des vins de France - 75012 Paris ou par courriel à contact-cnocp@kiosque.bercy.gouv.fr